

Définition des catégories de chercheurs au département de médecine de famille et de médecine d'urgence de l'Université de Montréal¹

Pour faire suite aux recommandations du Groupe de travail sur les cheminements de carrières en recherche il est proposé de définir les statuts de chercheurs au DMFMU de la façon suivante. Comme la carrière académique est un continuum en constante évolution, il est proposé que le statut de chercheur au département soit révisé à la fréquence définie dans les

1. Chercheur PhD autonome non clinicien

Tel que défini par les organismes subventionnaires. Le chercheur PhD autonome non clinicien :

- a) A complété une formation de recherche de niveau doctoral dans une discipline pertinente à la recherche en santé;
- b) Mène un programme de recherche et détient des subventions à titre de chercheur principal;
- c) A une production scientifique soutenue en termes de publications, communications scientifiques et activités de transfert des connaissances;
- d) Encadre des étudiants aux cycles des études graduées supérieures;
- e) Consacre au moins 80% de ses activités à la recherche;
- f) Est chercheur régulier dans un centre de recherche.

2. Chercheur clinicien autonome

Tel que défini par les organismes subventionnaires. Le chercheur clinicien autonome :

- a) Est un professionnel de la santé détenteur d'un permis de pratique d'un ordre professionnel;
- b) Suit une trajectoire extrêmement compétitive qui nécessite une formation de recherche robuste en plus des études médicales et une période plus ou moins longue comme « aspirant » pour obtenir une bourse de soutien salarial provenant des organismes subventionnaires et un poste dans une institution d'enseignement;
- c) Consacre au moins 50% de ses activités à la recherche (les chaires du Canada exigeant que 75% du temps y soit consacré);
- d) Mène un programme de recherche original et détient des subventions à titre de chercheur principal;
- e) A une production scientifique soutenue en termes de publications, communications scientifiques et activités de transfert des connaissances;
- f) Encadre des étudiants aux cycles des études graduées supérieures;
- g) Est affilié à un milieu de recherche et de pratique de haut niveau favorable à la réussite de son programme de recherche.

¹ Version révisée tenant compte des recommandations de l'Assemblée des chercheurs, 17 octobre 2018

Bien qu'en théorie l'obtention d'une maîtrise dans une discipline de recherche suffise pour se qualifier comme chercheur boursier clinicien Junior 1 au FRQS, la littérature ainsi que l'analyse des critères d'évaluation des différents organismes, indiquent qu'à moins de candidatures exceptionnelles, une formation plus robuste que la seule maîtrise suivie d'une période variant d'un à trois ans pour établir son programme de recherche sont nécessaires pour se qualifier comme chercheur boursier et réussir cette trajectoire.

3. Clinicien-enseignant-chercheur

Le clinicien-enseignant-chercheur est intégré à un milieu d'enseignement du DMFMU. Bien que ce profil soit plus difficile à qualifier, car il se décline de diverses façons selon l'intensité du temps consacré à des activités de recherche relativement à l'ensemble de la tâche clinique et pédagogique, les caractéristiques suivantes devraient se retrouver :

- a) Mène des projets comme chercheur principal ou comme collaborateur dans des domaines alignés avec les orientations stratégiques du département mais ne sont pas responsables d'un programme de recherche;
- b) Consacre de 20 à 50% de son temps à ses activités de recherche;
- c) Contribue de façon soutenue à des publications, communications scientifiques, et activités de transfert;
- d) Peut encadrer des étudiants à la maîtrise selon les critères de la Faculté des études supérieures;
- e) A généralement complété une formation à la recherche bien que cette formation puisse prendre plusieurs formes (résidence dans un des programme de pratique avancée ou dans le programme du clinicien érudit, diplôme de maîtrise, développement professoral, etc.);
- f) Est intégré à un milieu de formation ayant une désignation universitaire et peut soutenir les projets d'érudition et d'amélioration continue de la qualité des résidents dans son milieu clinique. Les activités de recherche sont reconnues par le milieu clinique qui s'engage à protéger du temps selon une entente entre le Clinicien-enseignant-chercheur, le chef de service ou le directeur médicale de la CUMF et le Directeur du Département.

4. Clinicien collaborateur de recherche

Il s'agit de cliniciens qui participent ponctuellement à des activités ou projets de recherche en soutenant le recrutement ou la collecte de données ou par des activités d'amélioration de la qualité. Les cliniciens collaborateurs de recherche sont importants comme points de jonction entre la recherche et la clinique :

- a) en contribuant notamment à l'élaboration de priorités et questions de recherche;
- b) en soutenant l'émergence de recherches issues de la pratique clinique;

- c) en formant les étudiants et résidents dans l'utilisation critique des données issues de la recherche, et en favorisant l'intégration de la recherche dans l'amélioration continue des pratiques.

Ils comprennent aussi l'importance de maintenir des dossiers médicaux électroniques de qualité et contribuent ainsi à l'émergence d'une culture de la mesure (validité et fiabilité des informations cliniques) essentielle tant pour la recherche que pour l'amélioration continue de la qualité. En théorie, on s'attend de tous les cliniciens enseignants qu'ils puissent être des collaborateurs de recherche. En pratique, au sein d'une équipe clinique, il est normal que certains enseignants s'investissent plus dans des activités pédagogiques ou administratives que dans des activités de recherche.

5. Chercheur associé

Le titre de chercheur associé est donné par la faculté de médecine sous recommandation du Comité de promotion et de nomination du DMFMU. En résumé, le chercheur associé :

- a) Détient un titre de chercheur dans un autre département ou établissement du réseau de la santé et des services sociaux;
- b) Collabore à des activités de recherche de membres du DMFMU de l'UdeM.

Tableau 1 : Résumé des différents profils de chercheurs en médecine de famille

Profil	Temps consacré à la recherche	Formation	Rôles/ Attentes	Financement
Chercheur PhD autonome non clinicien	80%	PhD et formation post- doctorale	Mène un programme de recherche Forme des étudiants gradués	Bourse salariale (cycle de 12 ans) et mise en poste université
Chercheur clinicien autonome	50-75%	Permis de pratique d'un ordre professionnel MSc +PhD ou fellowship	Mène un programme de recherche Forme des étudiants gradués	Bourse salariale (cycle de 12 ans) en général) et complément LE-250 et mise en poste université
Clinicien-enseignant-chercheur	20-40%	Permis de pratique d'un ordre professionnel Résidence CÉ ou autre pratique avancée, ou MSc ,Dév. Prof.	Collabore à des projets Mène des projets en lien avec les priorités du DMF Encadre résidents	Vacations universitaires Facturation RAMQ* LE-250
Collaborateur de recherche	< 20% et occasionnel	Permis de pratique d'un ordre professionnel Développement professoral	Facilite la réalisation de projet et le transfert des connaissances	Facturation RAMQ*
Chercheur associé	Selon l'établissement d'attache principal	MSc +PhD ou fellowship	Collabore à des projets de recherche de professeurs du DMF MU	Rémunéré par l'établissement d'attache

** Présentement seul le temps consacré à des activités de recherche intégrées à la supervision de projets d'érudition ou d'amélioration continue de la qualité (temps de supervision des résidents ou participation à des rencontres spécifiques à ces projets) peut être facturé à la RAMQ*